

**COMMUNE DE  
SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE**

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 26 AOÛT 2015**

---

Tous les membres du conseil municipal sont présents, sauf : Mmes BUTRÉ, GUÉRIN et MANGUY ainsi que MM.TEXIER et RIBOT tous excusés, ayant toutefois donné pouvoir.

**I- Vote sur le rapport concernant le prix et la qualité du service pour l'année 2014 établi par le SAM (Syndicat d'Assainissement du Mellois)**

Après lecture par le Maire des principaux points concernant la commune sur ce rapport hautement technique, le conseil valide ce rapport en prenant note que le lagunage de Mareuil sera obsolète d'ici 3 à 5 ans (puisque beaucoup d'eaux parasites en période de nappe haute) et qu'il faudra donc réhabiliter ce réseau unitaire des villages de L'Épine et de La Rousselière recevant actuellement la charge polluante de 58 habitants.

En outre, ce rapport est consultable à la Mairie.

**II – Point sur les travaux SDIS, Impasse du Feu**

Un marché groupement de commandes en procédure adaptée a été conclu avec la SARL STPM à St-Léger-de-la-Martinière pour démarrage des travaux en septembre d'une durée de 5 semaines.

Les réseaux électriques et gaz ainsi qu'eaux usées seront dimensionnés pour le futur lotissement d'habitation.

**III – Étude de la demande du Président de l'ACCA concernant l'agrandissement du chalet de L'Épine**

Le conseil décide d'effectuer des études en 2016 sur cet agrandissement possible par le PLU pour une réalisation de travaux en 2017. En attendant, M. LELONG : président de l'ACCA est autorisé à utiliser le bungalow pour ses journées « battues » ainsi que le tivoli tant que ce dernier sera disponible.

#### **IV – Étude d'une demande de subvention concernant la mise en place d'un festival de danse et musique irlandaise de St-Léger et Melle**

Le conseil décide de ne pas accorder de subvention étant donné d'une part, que la section danses traditionnelles du Foyer Rural ne participe pas à ce projet et d'autre part, que le siège de l'association organisatrice est à Melle.

Par contre, le festival bénéficiera du prêt gratuit des différentes salles municipales.

#### **V – Tour de table des responsables des différentes commissions**

##### **A – Communication**

Le prochain bulletin municipal avec le calendrier des fêtes 2016 et un nouveau plan de commune seront distribués fin septembre début octobre.

##### **B – Bâtiments**

L'ouverture des plis du marché pour rénovation de l'ex-logement CAILLAUD est fixée au 15 septembre à 14 h 30 mn.

##### **C – Voirie**

Les cabinets entre autres BRG et PARCOURS sont mandatés pour effectuer l'estimation de la viabilisation des 4 parcelles du lotissement du Pinier.

#### **VI – Questions diverses**

✓ Le club BMX du Foyer Rural venant de créer une section VTT, le conseil décide de prendre en charge le coût d'impression de 300 dépliants, soient 196,80 € au titre de subvention de démarrage.

✓ L'inauguration du complexe sportif BMX, rue de Gâchet, aura lieu le vendredi 25 septembre, à 18 heures 30.

✓ La pose d'un panneau de limitation de vitesse à 50 km/h sera effectuée au village de Mouchetune.

✓ A la suite d'un vol à la roulotte sur un véhicule pendant une inhumation au cimetière de St-Léger, un élu et un agent seront présents lors des prochains enterrements. M. RIGUET est désigné principalement pour assurer ce service, s'étant proposé de l'effectuer.

✓ Les agents du technique recevront une information et bénéficieront ensuite de plusieurs formations portant sur les thèmes suivants :

« Balisage sur voirie », « travaux en hauteur » et « Amiante ».

✓ Une table « pique-nique » sera installée en supplément à Mareuil ainsi qu'à Pied-Pouzin.

✓ Les élus rencontreront les habitants du village de St-Thibault le samedi 21 novembre à Pied-Pouzin sous un tivoili. Cette rencontre sera suivie d'un déplacement sur les lieux.